



COMITÉ RÉGIONAL D'ESCRIME de BRETAGNE

Stage régional - Perfectionnement Épée et Sabre - M15 à M20

Vous êtes invité.e au stage de perfectionnement organisé par le Comité régional d'Escrime de Bretagne.

IMPORTANT :

Pour l'épée

Accueil : Lundi 7 février 2022 à 9h30 La Ville Davy, 22120 Quessoy

Départ : Mercredi 9 février 2022 à 17h00 (même adresse)

Pour le sabre

Accueil : Mardi 8 février 2022 à 9h30 La Ville Davy, 22120 Quessoy

Départ : Jeudi 10 février 2022 à 17h00 (même adresse)

Encadrement :

Directeur du stage : maître Patrice DHERBILLY

Epée : précisé ultérieurement

Sabre : précisé ultérieurement

Conditions financières :

Chaque stagiaire licencié devra régler la somme de 90 €

Administratif :

Tout stagiaire (ou son représentant légal) doit renseigner sa fiche sanitaire qui sera valable pour l'ensemble des stages de la saison 2021-2022.

La fiche de renseignements, les autorisations des parents et le chèque établi à l'ordre du « Comité Régional d'Escrime de Bretagne » sont à retourner pour le Mercredi 2 février 2022 à :

Comité Régional d'Escrime de Bretagne
6 allée du Chêne Vert
35650 LE RHEU

Inscriptions : Date limite le Mercredi 2 février 2022



Hébergement : Vous devez apporter : un duvet + un oreiller

Activité Escrime : Pour la pratique de l'Escrime, vous devez apporter votre équipement et des armes électriques en nombre suffisant et en état de fonctionner.

Activité annexes : Apportez affaires de rechange pour activités en extérieur 2 survêtements + 2 paires de chaussures de sports.

Règlement : Aucune sortie individuelle n'est autorisée. Tout participant s'engage à respecter le règlement du stage.

Vous devez vous munir de **12 masques (Covid-19)**.

Conformément à la réglementation gouvernementale **en vigueur à ce jour**, l'accès à ce stage est soumis à la présentation :

- de la vaccination, à la condition de disposer d'un schéma vaccinal complet ;
- de la preuve d'un test de dépistage négatif de moins de 72h (test RT-PCR, antigénique ou autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé) ;
- du résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.



DOSSIER D'INSCRIPTION

Cocher la case correspondante

- Au stage de Perfectionnement Épée de Quessoy
Du lundi 7 février 2022 à 9h30 au mercredi 9 février 2022 à 17h00*
- Au stage de Perfectionnement Sabre de Quessoy
Du 8 février 2022 à 9h30 au jeudi 10 février 2022 à 17h00*

Nom et prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél des parents : _____ Tél du stagiaire : _____

Courriel parents : _____ Courriel stagiaire : _____

Club : _____ Arme : _____

ASSURANCE ET LICENCE

Chaque participant est couvert par sa licence FFE. Le Comité Régional d'Escrime de Bretagne souscrit une assurance RC auprès de la compagnie ALLIANZ Eurocourtage n° de contrat 86.759.797 qui couvre les adhérents dans le cadre des activités proposées.

Attention : toute présence d'alcool ou de stupéfiants est interdite. Elle sera suivie d'une exclusion immédiate du stagiaire. Le parent responsable de son enfant autorise les différents intervenants du stage (directeur de stage et maître d'armes) à regarder le contenu des sacs, en présence du stagiaire propriétaire, si les responsables du stage en voient la nécessité.

AUTORISATIONS

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ père, mère, tuteur légal, autorise mon enfant _____ à participer au stage de Quessoy de Février 2022 et autorise le directeur du stage à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident.

AUTORISATION DE VOYAGE NON ACCOMPAGNÉ

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ père, mère, tuteur légal, autorise mon enfant _____ à voyager non-accompagné pour rejoindre le centre d'entraînement de Quessoy et/ou à le quitter à l'issue du séjour.

AUTORISATION DE RETOUR SEUL AU DOMICILE

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ père, mère, tuteur légal, autorise mon enfant _____ à se rendre non-accompagné à l'adresse ci-dessous _____

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ père, mère, tuteur légal, autorise le Comité Régional d'Escrime de Bretagne à faire paraître sur son site internet ou Facebook, les photos prises dans la cadre du stage.

Signature du parent (précédé de la mention « lu et approuvé ») et du stagiaire :

Ci-joint, le chèque de 90 euros à l'ordre du Comité Régional d'Escrime de Bretagne en règlement des frais de stage.